



Maisons en bois en montagne. Bardage d'un centre communal en Autriche.



« 100 constructions publiques en bois local »

La Fédération nationale des communes forestières (FNCOFOR) s'engage dans le projet d'accompagner la réalisation de « 100 constructions publiques en bois local ». Rencontre avec Nolwenn Marchand, responsable bois à la FNCOFOR.



Maison de la forêt et du bois de Franche-Comté.

Comment est né le projet « 100 constructions publiques en bois local » ?
Nos élus sont partis de ce constat : le parc français de bâtiments (logements, bureaux, commerces, équipements) contribue pour une part importante à la consommation d'énergie finale et aux émissions de gaz à effet de serre. Or, le bois peut se targuer d'être l'un des seuls matériaux écologiques renouvelables. Un mètre cube de bois utilisé dans le bâtiment représente une tonne de CO₂ stockée et 0,7 tonne de CO₂ économisée, en moyenne, par substitution à un autre matériau.

Les communes forestières, propriétaires de forêts, souhaitent voir se développer localement l'utilisation de bois dans le domaine de la construction afin de valoriser au mieux leurs produits forestiers, dans le cadre d'une gestion durable de leur patrimoine. La FNCOFOR et l'Institut de la formation forestière communale, afin de mieux intégrer les bois locaux dans la construction de bâtiments publics performants d'un point de vue énergétique et environnemental, se sont donc engagés, dans le projet ambitieux d'accompagner la réalisation de

100 constructions publiques en bois local dans les prochaines années. Ce programme se situe dans la droite ligne de la Charte bois-construction-environnement et participera à l'atteinte des objectifs affichés dans le plan climat, la nouvelle réglementation thermique et le Grenelle environnement.
Quand ce projet a-t-il commencé ? Quels en sont les objectifs ?
La première étape du programme a commencé en 2010. Elle est menée à bien grâce aux partenaires co-financeurs : les ministères en charge de l'écologie (direction

Rappels

La Charte bois-construction-environnement

En 2001, la Charte bois-construction-environnement a été signée entre l'État et les principales organisations professionnelles participant à l'acte de construire. Elle affiche des objectifs ambitieux en termes d'accroissement de la part du marché du bois dans la construction (de 10 à 12,5 % à l'horizon 2010), ce qui correspondrait à une réduction annuelle de 7 millions de CO₂ dans l'atmosphère. La multiplication par dix du seuil minimum d'utilisation du bois dans les constructions, qui faisait partie des propositions du « rapport Puech » a été réaffirmée par le président Sarkozy lors de son discours à Urmatt le 19 mai 2009. Au niveau législatif, la loi de programme du 13 juillet 2005 définit les orientations de la politique énergétique fixe un objectif de division par quatre des émissions de CO₂ des secteurs résidentiel et tertiaire avant 2050.

Le Plan climat

Pour atteindre ces objectifs, le Plan climat prône des actions réglementaires, fiscales, économiques ainsi qu'une mobilisation des professionnels de la filière. Les exigences en termes de performance énergétique sont notamment renforcées de 15 %, que ce soit dans le domaine des bâtiments neufs ou existants. Des nouveaux labels « Haute Performance Énergétique » ont été mis en place (arrêté du 27 juillet 2006) : ils permettent de distinguer des bâtiments consommant au moins 10 ou 20 % de moins que les bâtiments conformes à la réglementation thermique (RT) 2005.

Le Grenelle de l'environnement

Enfin, dans le cadre du Grenelle de l'environnement, le rapport final du comité opérationnel (Comop) dédié à la forêt souligne la sous-exploitation de la ressource forestière (on estime à 51 millions de mètres cubes capitalisés annuellement tous produits confondus) et affirme comme axe 2 la nécessité de promouvoir le bois dans la construction. Le Comop insiste également sur la nécessité de valoriser des bois locaux et de ne pas conduire une politique qui se traduirait par une importation massive de bois alors même que le déficit de la balance commerciale française du secteur forêt/bois s'élève déjà à 7 milliards d'euros. Pour faire face, le plan de mobilisation de la forêt française prévoit une récolte supplémentaire de 20 millions de mètres cubes de bois en 2020.

habitat urbanisme et paysages) et de l'agriculture, et France Bois Forêt. Les objectifs ? Valoriser le bois en circuit court (bois d'œuvre), réduire les factures énergétiques (performance énergétique), favoriser l'emploi en milieu rural.

Comment sera réalisé ce projet ?

Comme le programme « 1 000 chaufferies bois en milieu rural » (voir page 28), ce projet « 100 constructions publiques en bois local » s'inscrit dans une démarche territoriale concertée appuyée sur le plan d'approvisionnement territorial, enrichi pour l'occasion. Les élus locaux qui s'engagent dans des politiques de valorisation locale de la ressource forestière souhaitent connaître le potentiel de leur territoire, en matière de ressource mais aussi en matière de besoins afin d'accompagner citoyens, professionnels et entreprises dans la recherche d'une collaboration fructueuse à l'échelle de leurs territoires.

Quelles en seront les étapes ?

Première phase, 2010, année 0 : construction du programme. Comme pour le programme « 1 000 chauf-

feries bois pour le milieu rural », les communes forestières pourront s'appuyer sur un réseau de techniciens compétents, officiant au sein des associations départementales et unions régionales des communes forestières. Ils accompagneront les élus, à travers une assistance à maîtrise d'ouvrage, pour la concrétisation des « 100 constructions publiques en bois local ». Avec des territoires volontaires, l'équipe en charge du programme réalise actuellement une enquête auprès des acteurs de la filière afin de préciser et valider les pistes de travail (renforcer les relations entre les entreprises à l'échelle des territoires, encourager les programmes de recherche et développement pour valoriser les essences locales, accompagner des modes de collaboration innovants entre forestiers et scieurs, scieurs et constructeurs bois, etc.). Cette phase de diagnostic comprend également une analyse des projets publics qui se sont construits avec du bois local en France et chez nos voisins suisses et autrichiens. Ces retours d'expériences, nous inspirent pour donner corps à notre programme et définir les actions à mettre en œuvre. Ces actions devront nécessairement concerner l'offre et la demande.



1^{er} comité de pilotage.

La demande : concevoir et construire cent bâtiments publics :

- à partir d'essences de bois locales,
- pertinents et performants au niveau énergétique et environnemental,
- démonstratifs pour les porteurs de projets publics et privés,
- à un prix compétitif avec la construction traditionnelle.

L'offre : optimiser la production de produits bois locaux :

- en adaptant et standardisant ces produits en fonction de la demande,
- en structurant, optimisant et pérennisant les filières locales d'approvisionnement et de transformation compétitives.

La première réunion du comité de pilotage a eu lieu le 7 avril. Le diagnostic présenté a servi de base pour définir les actions envisagées et les partenariats, préciser le périmètre du programme et les critères d'éligibilité des projets de construction qui seront sélectionnés. Ce comité de pilotage a rassemblé des représentants de services à l'État, des organisations de collectivités territoriales, de la filière forêt-bois et du secteur du bâtiment. Tous constatent qu'il n'y a pas suffisamment de bois français dans la construction et partagent les raisons invoquées. Il s'agit maintenant de s'entendre sur les solutions et les pistes d'actions à mettre en œuvre, afin que chacun amène ses compétences et que dans les prochaines années, cent constructions publiques soient construites en bois local !

CHRISTELLE MOUSSU

Pouvez-vous nous préciser comment la forêt privée est engagée dans ce projet ?
Luc Bouvarel : Pour réussir une telle démarche, il apparaît très vite que la forêt privée va devoir s'impliquer car la ressource seule issue de la forêt publique ne suffira pas. La démarche propose la mise en place d'un nouveau cadre partenarial dans lequel nous avons notre place à jouer. D'ailleurs dans certaines régions ce type d'initiative est déjà en train de voir le jour initiée par des forestiers privés, c'est le cas de la démarche Bois des Alpes.